

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ NORCHIM EN VUE DE RÉGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE EXPLOITÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-LEU-D'ESSERENT**

#### **COMMUNES CONCERNÉES :**

**Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Villers-Sous-Saint-Leu, Cramoisy,  
Thiverny, Précly-Sur-Oise, Gouvieux**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a prescrit, par arrêté préfectoral du 10 novembre 2017, une enquête publique qui sera ouverte **du 4 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclus**, sur la demande d'autorisation présentée par **la société NORCHIM** en vue de régulariser la situation administrative du site exploité sur la commune de Saint-Leu-d'Esserent.

1. L'enquête porte sur la demande d'autorisation présentée par la société NORCHIM en vue de régulariser la situation administrative de son site à Saint-Leu-d'Esserent.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Monsieur Alain GIAROLI, officier de police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Saint-Leu-d'Esserent les jours suivants :

- lundi 4 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 12 décembre 2017 de 16 heures à 19 heures,
- samedi 16 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 22 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 5 janvier 2018 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Saint-Leu-d'Esserent du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Leu-d'Esserent, par courrier adressé à la mairie de Saint-Leu-d'Esserent ou par courrier électronique adressé à « [urbanisme@saintleudesserent.fr](mailto:urbanisme@saintleudesserent.fr) » en indiquant « EP NORCHIM ».

9. Toute information peut être demandée auprès de M. Gilles GORINS, directeur du site de la société NORCHIM dont le siège social est situé 33, quai d'Amont – 60340 Saint-Leu-d'Esserent ou à la direction départementale des Territoires de l'Oise, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Jean Racine à Beauvais.